

SEANCE DU 09 AVRIL 2015

Le conseil municipal de la commune de SAUTERNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DESCAMPS, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 31 mars 2015

Présents : MM. MAROT Yann – MAYEUR Francis – de VAUCELLES Gabriel – Mme RODIER Martine – M GUIGNARD Philippe – Mme TRACOU Nathalie – M DELAS Alexandre – Mmes GRANIE Alison – MARTINEZ Véronique – LONGO Christine – M DESPUJOLS Guy

Absents : M SANCHEZ Henri – Mme DUPRAT Sylvie

+ Décision 08_2015_04 : Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire – Travaux groupe scolaire (modification de la délibération 06_2015_02

Monsieur le Maire explique aux membres présents qu'il convient de modifier la délibération le 09 février dernier concernant la réserve parlementaire suite à la dernière estimation du maître d'œuvre concernant les travaux de rénovation du groupe scolaire de SAUTERNES.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de solliciter auprès de monsieur Gilles SAVARY, Député de la 9^{ème} circonscription de la Gironde, une subvention au titre de la réserve parlementaire pour la réhabilitation du groupe scolaire, programme 122 action 01

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- donne pouvoir à monsieur le maire pour déposer le dossier de demande de subvention nécessaire,
- autorise monsieur le maire à solliciter cette aide qui serait de 10 000.00 €
- accepte le plan de financement
 - Réserve parlementaire 10 000.00 €
 - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 58 362.50 €
 - Financement communal 98 387.50 €
 - Total travaux 166 750.00 € HT

+ Décision 09_2015_04 : Avenant 1 maîtrise d'œuvre – Travaux groupe scolaire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du Conseil Municipal 50_2014_10 en date du 30 octobre 2014

Vu le Code des Marchés Publics

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

DECIDE

Suite au marché de maîtrise d'œuvre, le maître d'œuvre a établi le dossier APD. Le coût prévisionnel des travaux est maintenant connu.

Rappel du montant initial du marché :

166 750.00 € HT

Rappel du montant initial du forfait de rémunération : 10.5 % soit 17 508.75 €

Coût prévisionnel des travaux après APD :

Montant du marché : 166 750.00€ HT

Seuil de tolérance : 12 %

Signature de l'avenant 1 au marché de maîtrise d'oeuvre :

Le forfait de rémunération du maître d'œuvre est maintenu : 17 508.75 € HT

✚ Décision 10_2015_04 : Compte administratif 2014 – budget communal

Sous la présidence de monsieur Francis MAYEUR le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2014, qui s'établit ainsi :

<i><u>FONCTIONNEMENT</u></i>		<i><u>INVESTISSEMENT</u></i>	
Recettes	504 296.13 €	Recettes	193 956.03 €
Dépenses	467 537.50 €	Dépenses	391 685.70 €
Résultat exercice	36 758.63 €	Résultat exercice	-197 729.67 €
Résultats reportés	79 256.23 €	Résultats reportés	234 445.44 €
A affecter	116 014.86 €	A affecter	36 715.77 €
		Reste à réaliser Recettes	0.00 €
		Reste à réaliser Dépenses	77 468.50 €
		Besoin de financement	-40 752.73 €

Hors de la présence de M. DESCAMPS Jean Michel, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2014.

✚ Décision 11_2015_04 : Affectation du résultat – budget communal

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean Michel DESCAMPS, après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget communal de l'exercice 2014 décide à l'unanimité d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante :

Fonctionnement	Résultat à affecter	116 014.86 €
Investissement	Résultat à affecter	36 715.77 €
Affectation du résultat	En investissement	36 715.77 €
	En couverture besoin réel financement R 1068	40 752.73 €
	En fonctionnement	75 262.13 €

+ Décision 12_2015_04 : Compte de gestion – budget communal

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par monsieur le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant la bonne gestion :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

+ Décision 13_2015_04 : Taux des taxes communales

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2015, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 201738 € ;

Considérant que la ville entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal *à l'unanimité* :

- décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2014 et de les reconduire à l'identique sur 2015 soit :
 - o Taxe d'habitation: 9.21%.
 - o Taxe foncière sur les propriétés bâties: 16.70 %
 - o Taxe foncière sur les propriétés non bâties: 64.96 %
- charge Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

+ Décision 14_2015_04 : Vote des subventions pour les associations

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les demandes de subventions présentées par les associations.

Anciens combattants : 150 €

USEP : 300€

Croix rouge : 100 €

Comice agricole : 150 €
 CST en sauternais : 1 500 € (subvention exceptionnelle)
 Association des parents d'élèves : 400 €

✚ Décision 15_2015_04 : Approbation du budget communal

	<i>FONCTIONNEMENT</i>		<i>INVESTISSEMENT</i>	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
	480 313.00	555 575.12 €	332 752.73 €	292 000.00 €
Report	75 262.12 €		36 715.77 €	
Restes à réaliser				77 468.50 €
TOTAL	555 575.12 €	555 575.12 €	369 468.50 €	369 468.50

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget 2015

✚ Décision 16_2015_04 : Compte administratif 2014 – budget assainissement

Sous la présidence de monsieur Francis MAYEUR le Conseil Municipal examine le compte administratif assainissement 2014, qui s'établit ainsi :

<i>FONCTIONNEMENT</i>		<i>INVESTISSEMENT</i>	
Recettes	97 903.97 €	Recettes	129 820.56 €
Dépenses	76 879.26 €	Dépenses	60 555.93 €
Résultat exercice	21 024.71 €	Résultat exercice	69 264.63 €
Résultats reportés	78 782.36 €	Résultats reportés	-38 999.35 €
A affecter	99 807.07 €	A affecter	30 265.28 €
		Reste à réaliser Recettes	28 334.00 €
		Reste à réaliser Dépenses	77 245.77 €
		Besoin de financement	-18 646.49 €

Hors de la présence de M. DESCAMPS Jean Michel, Maire, le Conseil Municipal approuve, avec une abstention, le compte administratif du budget assainissement 2014.

✚ Décision 17_2015_04 : Affectation du résultat – budget assainissement

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean Michel DESCAMPS, après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget communal de l'exercice 2014 décide à l'unanimité d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante :

Exploitation	Résultat à affecter	99 807.07 €
Investissement	Résultat à affecter	30 265.28 €
Affectation du résultat		
	En investissement	30 265.28 €
	En couverture besoin réel financement R 1068	18 646.49 €
	En fonctionnement	81 160.58 €

✚ Décision 18_2015_04 : Compte de gestion – budget assainissement

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par monsieur le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant la bonne gestion :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

✚ Décision 19_2015_04 : Tarifs assainissement

Monsieur le Maire propose de modifier le tarif d'assainissement à compter du 1^{er} mai 2015 à savoir une augmentation de 2% du prix du m³ ce qui correspond à

- Prime fixe inchangée : 61 € HT
- Part variable : 1.74 € HT

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette modification.

✚ Décision 20_2015_04 : Budget Primitif – Budget assainissement

	<i><u>EXPLOITATION</u></i>		<i><u>INVESTISSEMENT</u></i>	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
	77 421.19 €	158 581.99 €	49 613.30	30 966.91 €
Report	81 160.80 €		30 265.38 €	
Restes à réaliser			28 334.00 €	77 245.77 €
TOTAL	158 581.99 €	158 581.99 €	108 212.68 €	108 212.68 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget 2015

✚ Questions diverses

Monsieur le maire fait part aux élus des travaux réalisés pour la mise à jour du site internet. Il devrait être en ligne avant l'été.

Monsieur le Maire explique avoir eu une demande de location pour le local commercial au 07 rue principale. Actuellement, le compteur électrique est commun au logement situé au 09 et à ce local. Il est donc demandé à ERDF une étude afin de séparer les 2 compteurs. En parallèle un devis de mise aux normes électriques sera demandé à un électricien. A réception de ces informations, une réflexion sera faite sur la faisabilité de l'opération compte tenu du cout des travaux.

Monsieur le Maire informe les élus d'une initiation au Géocaching qui se déroulera sur la commune le 15 mai prochain. Il s'agit d'une démarche de l'association « Geocaching et Tourisme en Aquitaine » dont le but est de faire découvrir cette chasse aux trésors moderne. Il n'est demandé aucune participation financière en contrepartie.

Lecture faite et après approbation du présent compte-rendu, ont signé au registre les conseillers présents.